

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

DECISION DU

05/11/2018

N° E18000043 /06

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 27/10/2018, la lettre par laquelle le Préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels de mouvements de terrain à Nice ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 modifié ;

VU le décret n°2005-4 du 4 janvier 2005 relatif aux schémas de prévention des risques naturels ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jean PIEFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée au Préfet des Alpes-Maritimes, à la commune de Nice et à Monsieur Jean PIEFFORT.

Fait à Nice, le 05/11/2018

Le Président,



Expédition conforme

Le greffier en chef,

Jean-Christophe Duchon-Doris